

TOGO

=====

Qu'il nous soit permis de prendre la parole pour manifester note approbation aux changements apportés dans l'organisation de cette réunion. Ces changements proposées sont l'occasion de consacrer plus de temps aux discussions et aux échanges et nous permettront ainsi, à travers les présentations, de tirer plus d'enseignements pour la mise en œuvre de nos plans stratégiques et favoriser le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs d'Aïchii.

Nous notons avec satisfaction les conclusions de la 8^{ème} réunion du Groupe de Travail spécial à composition non limitée sur l'examen et la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (GT/WG8J-8)", tenue du 7 au 11 octobre 2013 ainsi que l'atelier des experts sur la stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique, tenu en marge de la première, le 12 octobre 2013.

Les échanges au cours de la 17^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT/SBSTTA-17), du 14 au 18 octobre 2013 seront déterminant dans nos futures interventions.

En effet, les objectifs, les résultats attendus de ces réunions ainsi que les leçons à tirer permettront d'améliorer la vision et la définition des objectifs de la stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique (SPANB) en cours d'élaboration ainsi que la mise en œuvre des actions liées au processus de ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation (APA).

Par rapport aux avancés de nos engagements en lien à la mise en œuvre de la CDB, il convient de rapporter que le Togo a conduit l'atelier de démarrage du projet SPANB en août 2012, évalué les causes et les conséquences de la perte de biodiversité, la valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes en décembre 2012.

L'état des lieux et l'examen des plans, politiques, stratégie et rapports en matière de conservation de la biodiversité a été validé en février 2013. Un clin d'œil a été fait à la Stratégie initiale de Conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique -SPANB 2003 dont les conclusions ont été validées en février 2013.

Dans le processus du SPANB, nous avons procédé à l'identification des parties prenantes et au renforcement de leur prise de conscience. Dans ce contexte, 3 organisations de la société civile (OSC) ont été recruté pour le renforcement des capacités des acteurs autour de 3 aires protégées clés. Dans cette avancée significative, il convient de souligner que le Togo a défini les objectifs, les priorités et les principes pour la biodiversité qui a été validé en août 2013 avec une large participation des différentes catégories d'acteurs.

Comme activité connexe, il est entrepris la réalisation de la cartographie des zones humides importantes du pays. Le développement de la SPANB en soit pourrait s'achever en janvier 2014 ainsi que l'élaboration du 5^{ème} rapport national sur la biodiversité.

Il a été relevé dans la conduite du processus la nécessité de renforcement des capacités des acteurs, la relecture des textes en matière de conservation des ressources forestières afin de prendre en compte

les nouveaux concepts émergents, le développement des activités de terrain pour amener les communautés locales à dépendre moins des ressources naturelles.

Les communications entre les ministères de l'environnement et des affaires étrangères à l'attention du gouvernement rassurent que le Togo ne tardera pas d'allonger la liste des pays qui auront ratifié le protocole APA.

C'est le lieu de remercier le Secrétariat de la CDB, le PNUE et le FEM pour leur généreuses contributions.

OKOUMASSOU Kotchikpa
Directeur de la Faune et de la Chasse